



« *Micro Crédit Personnel (MCP) au sein des associations Habitat Jeunes de Paca* »

RAPPORT D'ÉVALUATION

« PLACE CONSEIL »

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°1 lancé en avril 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet .



Intitulé du projet

Micro Crédit Personnel(MCP) au sein des associations Habitat Jeunes de Paca

Structure porteuse du projet

URHAJ PACA

Marie Pierre GAMBA

Structure porteuse de l'évaluation

PLACE

Nidhal FATTOUMI

Durée d'expérimentation : 3 ans

Date de remise du rapport d'évaluation : 31 mars 2012



RÉSUMÉ (UNE PAGE MAXIMUM)

Le projet consistait à mettre en œuvre un dispositif de Micro Crédit Personnel (MCP) permettant à un public cible de jeunes résidents en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) de bénéficier, s'ils sont éligibles, d'un prêt favorisant son émancipation sociale et professionnelle.

L'évaluation a cherché à répondre à la question suivante :

« Le dispositif MCP contribue-t-il à favoriser de manière significative l'insertion professionnelle et bancaire des jeunes résidents en Foyers de Jeunes Travailleurs »

L'évaluation s'est fixée pour objectif de mesurer l'amélioration de l'employabilité des jeunes bénéficiant du dispositif (« Favoriser l'insertion professionnelle ») au regard de critères de mobilité, formation, équipement et santé. Pour cela l'évaluation s'appuyait sur une démarche quantitative prenant un groupe témoin comme élément de référence sur une volumétrie de plusieurs centaines de jeunes

L'écueil principal fut l'incapacité du dispositif à mobiliser un nombre suffisant de jeunes. En effet, 124 jeunes sont volontairement entrés dans le dispositif et 14 ont obtenu un crédit, alors que l'objectif affiché était initialement de 400.

La pertinence du dispositif est questionnée car celui-ci n'a pas obtenu l'adhésion espérée. Il n'a pas été possible en l'état de statuer formellement sur l'efficacité du dispositif, c'est-à-dire sa plus-value pour favoriser l'insertion des jeunes résidents des FJT.

Les raisons principales expliquant ces résultats semblent les suivantes :

- Un faible volume potentiel de jeunes résidant en FJT
 - o ayant un projet/besoin motivé
 - o ne disposant pas de solutions alternatives (épargne, prêt familial, aides sociales ...),
 - o disposant de ressources stables,
 - o acceptant de s'endetter
 - o ne pouvant ou ne souhaitant pas recourir aux formes classiques de crédit (crédit consommation ou crédit bancaire)
- Les jeunes ayant un besoin de financement sont souvent en situation d'une précarité telle qu'ils ne sont pas éligibles (reste à vivre insuffisant ou interdit bancaire)
- Ils manifestent une réticence vis-à-vis du crédit, considérant que leur situation financière est trop instable (faible visibilité en l'avenir)
- le taux d'intérêt est trop élevé comparativement aux offres du marché
- Concurrence du crédit classique qui attire les jeunes les plus solvables
- Réticence des travailleurs sociaux à proposer du crédit vers des jeunes en difficulté

Le MCP reste néanmoins un outil intéressant à la disposition des travailleurs sociaux dans l'accompagnement social des publics et dans l'action éducative, pour aborder les questions économiques et budgétaires.



NOTE DE SYNTHÈSE (6 PAGES MAXIMUM)

Contexte

Dans un contexte socio-économique difficile, les jeunes rencontrent de plus en plus de difficultés pour s'insérer professionnellement et socialement.

Les adhérents de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) PACA sont des associations qui proposent des solutions de logement temporaire organisées en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) afin de faciliter cette période d'insertion.

Dans le cadre du projet microcrédit, l'URHAJ s'est donné pour mission, d'œuvrer sur les conditions de socialisation des jeunes notamment par la prise en compte de leurs besoins financiers et de leurs nécessités d'intégrer à part entière la vie économique et le système bancaire

L'objectif de l'expérimentation est de faire accéder des jeunes qui ont besoin de financement à un prêt accessible et encadré, tout en les accompagnant pendant la durée du projet lié à la dépense financée. La population ciblée pour l'expérimentation est celle « des jeunes résidant dans une structure Habitat Jeune et bénéficiant d'un accompagnement social ou assimilé ».

Les crédits octroyés sont de faible montant (prêts compris entre 300 € et 3 000 € et 5 000 € pour les prêts « accident de la vie ») avec un taux d'intérêt encadré et un remboursement allant de 6 mois à 36 mois et 60 mois pour les prêts « accident de la vie ».

Les ressources des résidents sont souvent faibles. En effet, 44% d'entre eux ont des ressources mensuelles inférieures à 610 €, 36% ont des revenus compris entre 611 € et 1064 € et seulement 20% ont des ressources supérieures à 1065 €. Concernant l'origine des ressources, 74% des jeunes ont des revenus liés à leur activité, 17% sont sans ressources ou aide à la personne et 9% bénéficient d'aides de tiers privés.

Modalités d'évaluation

L'évaluation visait à répondre à la question suivante :

- Le MCP contribue-t-il à favoriser de manière significative l'insertion professionnelle et bancaire des jeunes résidant en Foyers de Jeunes Travailleurs ?

Il s'agissait alors de :

- Vérifier que le dispositif permet bien d'atteindre les objectifs du projet
 - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
 - Favoriser l'insertion bancaire

- Mesurer les effets induits
 - Effet induits chez le public, au sein des FJT, chez les partenaires

Les modalités de l'évaluation étaient basées sur deux axes:

- une évaluation quantitative qui a nécessité l'observation d'une population témoin sur les critères suivants :

Objectif du dispositif	Critères d'évaluation
Favoriser l'insertion sociale de l'individu, comme pré requis facilitant son insertion professionnelle	accès à un logement autonome et stable
	amélioration de son employabilité via la mobilité
	amélioration de son employabilité via l'accès à la formation
	réduction d'handicaps éventuels liés à la santé (surdit�, vue,
Favoriser l'insertion bancaire	Normalisation de la relation bancaire
	Bonne gestion du budget
	Compréhension des m�canismes de cr�dit

- une  valuation qualitative, qui visant objectifs suivants :

- S'assurer du bon fonctionnement du dispositif
 - S'assurer de sa bonne mise en  uvre
 - Permettre d'am liorer le dispositif
- Rechercher des effets induits, pr visibles ou non
 - Chez le public, les acteurs du dispositif (travailleurs sociaux), Chez les partenaires
 - via des entretiens individuels ou collectifs

L'adh sion du public cible au dispositif est assez faible, son efficacit  est incertaine

Alors que l'effectif du public cible (jeunes r sidents pass s dans les sites test durant la phase d'exp rimentation du MCP) est estim    3.115 personnes, le dispositif n'a touch 

que 124 jeunes (nombre de dossiers étudiés) et généré 14 crédits pour un objectif initial de 400 . Cette trop faible adhésion de public au dispositif n'a pas permis de constituer un volume de données suffisant pour tirer un quelconque enseignement sur son efficacité ; c'est-à-dire sa capacité à faciliter l'insertion professionnelle et bancaire des publics. Il apparaît clairement que le dispositif n'a pas montré sa capacité à produire les effets attendus.

Concernant le profil des jeunes, au regard des statistiques nationales des Foyers Jeunes Travailleurs, ainsi que celles particulières des foyers tests et témoins, il n'est pas apparu de divergence susceptibles d'influencer les résultats de l'expérimentation.

La faible adhésion du public au dispositif nous a amené à nous questionner sur sa pertinence ; c'est-à-dire l'adéquation entre le besoin des jeunes et le service délivré, dans l'environnement particulier des FJT. L'adhésion au dispositif nécessite la présence concomitante de plusieurs conditions. C'est la difficulté à toutes les réunir qui contribue selon nous à une si faible adhésion, au regard des objectifs initialement fixés.

En effet, le jeune résident doit tout d'abord avoir un projet éligible, avoir besoin d'un financement et disposer de ressources suffisantes pour s'intéresser à ce type de dispositif.

On constate qu'au sein de la population témoin moins d'un jeune sur 2 exprime un besoin de financement particulièrement identifié. Au niveau des publics entrés dans le dispositif (dossier étudié par un référent MCP), de nombreuses demandes n'étaient pas éligibles, en particulier les rachats de dettes.

Par ailleurs, le crédit est utilisé en dernier recours. La possibilité de mobiliser un financement par d'autres moyens n'est pas négligeable : épargne, prêt personnel (famille, amis, prêts d'honneur ...), autres aides sociales privées et publiques.

Ceux qui rencontrent le plus de difficultés à financer leurs dépenses, sont aussi ceux qui paraissent être dans une plus grande précarité, car leur dépense concerne souvent les besoins les plus primaires (santé, dette, mobilier de base). Ces publics les plus précaires ont pu être exclus du dispositif du fait de leurs trop faibles ressources (reste à vivre insuffisant).

Principaux enseignements tirés de l'évaluation:

- L'appropriation du dispositif par les acteurs de terrain (référents MCP des sites test) est freinée par des résistances d'ordre culturel et idéologique qui les amènent à promouvoir le MCP avec réserve
- Le MCP est perçu par les équipes socio-éducatives comme une solution à des problèmes financiers, davantage que comme un moyen de financer l'accès à l'autonomie des jeunes (projets, investissement, tremplin). Ceci réduit le nombre cas où des jeunes se voient proposer un MCP par leur accompagnateur.
- Dans une logique de comparaison des offres de crédit du marché, le taux du MCP

paraît trop élevé aux travailleurs sociaux, ce qui peut les amener à un arbitrage en défaveur du dispositif MCP proposé par l'URHAJ PACA

- La stratégie de communication est un facteur clef de montée en charge du dispositif. Au-delà des outils techniques créés par l'URHAJ PACA, elle nécessite d'être adaptée aux réalités des publics (modalités de diffusion, niveau des messages, ...). De manière générale, les équipes socio-éducatives déclarent avoir du mal à communiquer des informations à leurs résidents.

Ces quatre premiers éléments expliquent pour partie la difficulté de montée en charge du nombre de prêts. Mais au-delà de ces facteurs limitant, sur lesquels il serait possible d'intervenir, il semble que le potentiel de prêts auprès des jeunes résidents soit assez faible pour des raisons propres à l'offre elle-même et à la posture des jeunes au regard de cette offre :

- Des solutions plus avantageuses ou plus simples (bourses, aides, prêts à taux zéro ou inférieur, soutien familial, paiement en plusieurs fois, ...) sont mobilisées en priorité
 - Les critères d'éligibilité (personne et projet) sont trop restrictifs
 - Une réticence générale des jeunes à s'endetter, est perçue par les équipes socio-éducatives
 - L'obligation d'un accompagnement lié au microcrédit a un effet dissuasif plutôt qu'incitatif auprès des jeunes
- Malgré le faible nombre de prêts réalisés, le MCP est perçu par les référents sociaux comme un outil pertinent pour aborder les questions d'argent plus facilement. Le MCP devient alors un support pédagogique intéressant pour faciliter l'accompagnement socioprofessionnel des publics. Il permet d'amorcer le dialogue sur la question délicate de l'argent (relation avec la banque, gestion du budget), de renforcer les liens avec les équipes éducatives (possibilité de traiter des problématiques de gestion du budget et anticiper les problématiques de loyers d'impayés)

Transférabilité et généralisation du dispositif

Le dispositif s'appuie sur le réseau des Foyers de Jeunes Travailleurs qui rayonne sur l'ensemble du territoire français et présente un profil de jeune similaire à celui de l'expérimentation. Les constituants techniques du dispositif sont génériques et se retrouvent partout (Crédit de la banque Postale). Les conditions d'exercice du dispositif le rendent donc techniquement généralisable pour produire les mêmes effets.

Conclusion

La trop faible adhésion du public des FJT fait de ce dispositif un outil peu approprié pour contribuer de manière significative à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

résidents. L'outil Microcrédit reste malgré tout un bon outil pédagogique, à disposition des travailleurs sociaux pour aborder les questions d'argent et de budget auprès des publics.

Pour les acteurs en réseau tels que les FJT, c'est également un excellent vecteur de mutualisation des compétences et pratiques professionnelles, de développement de compétences et d'innovation dans le domaine l'accompagnement socio-éducatif des jeunes sur les questions économiques et budgétaires.



PLAN DU RAPPORT

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée
2. Objectifs et modalités de l'évaluation
 - i. Problématique et méthodologie mise en œuvre
 - ii. Validité interne

II. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation
 - i. Les publics touchés par l'expérimentation

Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Adhésion du public ciblé au dispositif

- ii. Les effets du dispositif expérimenté

Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Effets attendus et effets induits/inattendus

Gouvernance et coordinations d'acteurs

Conclusion de la partie et mise en perspective

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

- i. Caractère expérimental du dispositif évalué

- ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire

Transférabilité du dispositif

- iii. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation

Intervention de l'évaluateur pendant le projet

CONCLUSION GENERALE

Annexes



INTRODUCTION GENERALE

Situez le cadre de l'évaluation et du projet, puis décrivez la (ou les) problématique(s) et les hypothèses à tester, et enfin présentez les principaux résultats (et les méthodes utilisées pour y parvenir), qui seront détaillés par la suite.

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Le projet consiste à mettre en œuvre un dispositif de micro crédit personnel à destination du public des associations Habitat Jeunes de PACA.

Le dispositif repose sur un partenariat opérationnel avec la Banque Postale (qui alloue les prêts) et sur la mobilisation des associations adhérentes de l'URHAJ : Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT). La mise en œuvre du dispositif se fait via les « référents MCP » des FJT qui sont en contact avec les jeunes, les informent et les accompagnent dans le montage du prêt, son utilisation et son remboursement).

L'URHAJ coordonne, anime et pilote la mise en œuvre et le déploiement de l'opération au sein des associations HAJ de PACA.

A travers le MCP, l'URHAJ et les associations HAJ de PACA visent essentiellement deux objectifs :

- Favoriser l'insertion sociale des jeunes, comme pré requis facilitant leur insertion professionnelle à travers :
 - . L'accès à un logement de droit commun
 - . L'amélioration de leur employabilité via la mobilité
 - . L'amélioration de leur employabilité via l'accès à la formation
 - . La réduction de handicaps éventuels liés à la santé (surdit , vue, dentaire, psychoth rapie...)

- Favoriser l'insertion bancaire des jeunes   travers :
 - . La normalisation de la relation bancaire
 - . Une bonne gestion du budget du m nage
 - . La compr hension des m canismes de cr dit

En outre, L'URHAJ voit dans l'instrument MCP l'opportunit  de faciliter et am liorer l'accompagnement des jeunes sur les questions financi res (gestion du budget, pr vention du surendettement, relation bancaire).

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

Le dispositif d'évaluation mis en place vise à mesurer l'impact de la mise en œuvre du micro crédit social. Il s'agit de répondre à la question suivante: L'apport du MCP permet-il de favoriser substantiellement l'insertion sociale et bancaire des jeunes ?

Pour cela, l'évaluation vise plusieurs objectifs :

- Établir si les jeunes bénéficiaires du MCP ont pu améliorer leur employabilité et leur insertion bancaire de façon significative comparativement au groupe témoin, *à travers la mesure d'indicateurs quantitatifs co-définis avec l'expérimentateur*
- Repérer des effets induits
 - ⇒ non prévus, sur les jeunes bénéficiaires,
 - ⇒ sur les relations avec le partenaire bancaire
 - ⇒ sur les pratiques d'accompagnement des jeunes au sein des associations HAJ.*A travers des enquêtes qualitatives menées sur les sites d'expérimentation*
- Contribuer à la formalisation et à la modélisation du dispositif et préciser les conditions d'optimisation d'une éventuelle généralisation ultérieure de l'expérience, *à travers l'observation et l'analyse des processus de mise en route et de fonctionnement.*

L'évaluation s'est pratiquée en coordination avec l'URHAJ qui a piloté la mise en œuvre du dispositif au sein des foyers ainsi que le recueil des données nécessaires à l'évaluation. Les équipes des foyers ont aussi été sollicitées dans le cadre d'une démarche participative (entretiens et enquêtes) pour mener l'évaluation qualitative.

Une approche méthodologique quantitative ...

Nous avons mesuré l'impact du dispositif sur les publics cibles **ayant bénéficié d'un prêt**, au regard des critères et indicateurs « d'employabilité » et de « bancarisation » définis en début d'expérimentation.

La démarche consistait à relever et comparer ces indicateurs entre le public bénéficiaire du dispositif d'une part et une population témoin aux caractéristiques similaires, non bénéficiaire du dispositif, d'autre part. L'analyse des écarts significatifs entre les indicateurs relevés sur les deux types de population devaient attester ou pas d'un impact du dispositif sur la population cible.

L'évaluation quantitative s'est appuyée sur :

- le traitement de données concernant les bénéficiaires, relevées par les acteurs du dispositif (référénts MCP au sein des associations HAJ) dans les dossiers d'instruction et de suivi des prêts, et transmises trimestriellement à l'évaluateur,
- une enquête « témoin » menée auprès des jeunes résidents dans deux FJT de la Région, ne participant pas à l'expérimentation.

... Complétée par une approche qualitative

Elle consistait d'une part à repérer et expliciter d'éventuels effets induits sur :

- les bénéficiaires du dispositif
- les pratiques professionnelles des équipes socio-éducatives au sein des résidences jeunes
- Les relations des FJT avec leur partenaire bancaire

Il s'agissait d'autre part d'analyser l'efficacité des modalités de mise en œuvre du MCP afin de s'assurer de leur pertinence, et le cas échéant, identifier les dysfonctionnements et proposer des améliorations. Pour cela, un dispositif de suivi du programme a été mis en place, incluant la participation aux réunions de pilotage (appelées groupe opérationnel), et a permis de construire et d'alimenter une base de données de suivi. Celle-ci a rassemblé les informations indispensables sur lesquelles l'évaluation a pu s'appuyer.

Par ailleurs, nous avons recherché les causes d'éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du dispositif et proposé des actions correctives à l'expérimentateur.

L'évaluation qualitative s'est réalisée à travers :

- La participation aux réunions des opérateurs du dispositif (référents MCP au sein des FJT + cellule animation URHAJ),
- Des entretiens collectifs ouverts avec les opérateurs du dispositif menés sur leur site de travail (au cours de plusieurs vagues de « visites sur site »)
- Des entretiens individuels ouverts avec les bénéficiaires du dispositif, menés sur site.
- Le recueil et l'analyse d'informations qualitatives sur les dossiers MCP travaillés par les opérateurs avec des jeunes, n'ayant pas débouché sur la mise en œuvre du prêt.

ii. Validité interne

Dans le cadre d'une étude d'impact, le protocole d'évaluation prévoyait une analyse quantitative comparée entre un groupe test et un groupe témoin.

Les objectifs du projet prévoyaient initialement 400 micros crédit octroyés à des jeunes résidents des FJT, avec une moyenne de 100 MCP par an. En fin de projet, le nombre de MCP signé s'établit à 14 dossiers (sortie positive), pour un dispositif qui a attiré 124 jeunes. La faible adhésion des publics au dispositif ne permet donc pas de tirer un quelconque enseignement sur son efficacité et ne permet donc pas de répondre à la question évaluative.

II. Enseignements de politique publique

Les enseignements utiles pour les politiques publiques dans ce domaine nécessitent la prise en compte du profil des acteurs sociaux ainsi que leurs croyances et leurs idéologies sociales :

- Il peut s'agir de leur posture militante, leur métier d'éducateur, d'assistante sociale ou d'animateur.
- Il peut s'agir aussi de leur vision critique et leur jugement moral de ce qu'est le crédit, la marchandisation des services bancaires et de la société de consommation qui recherche ses clients jusque dans les couches sociales les plus défavorisées.

Par ailleurs, tout dispositif public visant à l'insertion sociale et professionnelle des publics, ne peut être accepté par les bénéficiaires qu'à la condition qu'il soit fortement soutenu dans sa mise en œuvre opérationnelle, pas seulement d'un point de vue technique, mais surtout par un portage politique fort par les administrateurs et dirigeants des structures au contact des publics.

Par l'implication des conseils d'administration des associations, le projet est mieux valorisé et compris ; les équipes opérationnelles sont plus sensibilisées aux objectifs, aux efforts à produire, aux résultats à atteindre.

D'un point de vue plus opérationnel, un dispositif d'innovation sociale nécessite un accompagnement spécifique pour permettre l'adhésion et faciliter le changement. Il s'agit de porter une attention toute particulière à la communication, et de favoriser l'appropriation d'un tel dispositif par les équipes en charge de sa mise en œuvre. L'échange et la discussion doivent autoriser le débat critique afin que chacun puisse faire sien le dispositif.

Un accompagnement a été apporté à travers une animation volontariste du projet suite aux préconisations émises par l'évaluateur. Malgré cela, les résistances ont perduré, montrant la difficulté à assurer la mise en œuvre de ce type de dispositif par des travailleurs sociaux.

1. Résultats de l'évaluation

i. Les publics touchés par l'expérimentation

Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Les bénéficiaires ciblés de l'expérimentation sont les résidents des foyers de jeunes Travailleurs. Ce sont des jeunes en mobilités professionnelles âgés entre 16 et 30 ans qui sont accueillis en résidence dans les associations Habitats Jeunes.

Ces jeunes peuvent prétendre à un logement quelques soient leurs raisons ou leur situation professionnelle : Formation, emploi, chômage, en rupture familiale ou pas, étudiants, ressortissants nationaux ou pas.

Le dispositif a été déployé sur 8 FJT qui pouvaient se répartir sur plusieurs sites physiques.

L'échantillon d'expérimentation regroupe des FJT de taille et profil différents. Pour l'année 2010, il y a eu un total de **1969 résidents** ayant séjourné dans les foyers test. Nous rencontrons les profils socio professionnels suivants.

- Catégorie socioprofessionnelles

FJT	Travail	formation	chomeur	étudiant	NR
GAP	49%	13%	4%	34%	
ADAMAL	52%	22%	1%	24%	
GRASSE	58%	5%	16%	21%	
AVIGNON	56%	9%	21%	14%	
NICE	72%	14%	5%	9%	
CLAIRE MS	62%	15%	13%	10%	
ANTIBES	58%	6%	13%	23%	
ST CHARLES	27%	26%	22%	24%	
VITROLLES	60%	14%	12%	14%	
Groupement	53%	15%	13%	19%	7%

NR : Non Renseigné

- Tranches d'âges des populations de résident

FJT	[-18]	[18-25]	[25-30]	[+30]
GAP	10%	79%	7%	4%
ADAMAL	2%	87%	8%	3%
GRASSE	5%	74%	16%	5%
AVIGNON	6%	27%	26%	41%
NICE	4%	71%	17%	8%
CLAIRE MS	4%	88%	8%	0%
ANTIBES	3%	81%	16%	0%
ST CHARLES	10%	84%	5%	1%
VITROLLES	2%	69%	29%	0%
Groupement	6%	64%	15%	14%

- Niveau d'étude des résidents

FJT	VI	V	IV	III	II-I
GAP	7%	29%	27%	13%	25%
ADAMAL	0%	46%	18%	22%	13%
GRASSE	13%	44%	19%	25%	0%
AVIGNON	17%	46%	19%	12%	5%
NICE	0%	10%	77%	1%	13%
CLAIRE MS	3%	49%	40%	3%	6%
ANTIBES	23%	26%	16%	0%	35%
ST CHARLES	17%	53%	22%	4%	3%
VITROLLES					
Groupement	11%	38%	33%	8%	10%

- Niveau de ressources mensuel en euros

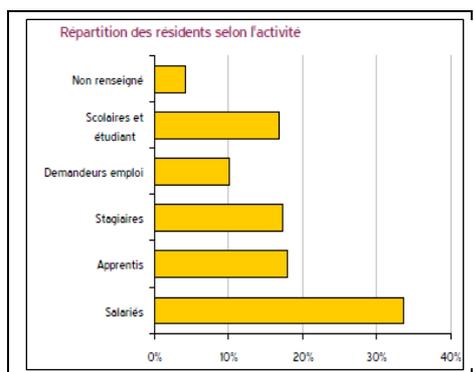
FJT	[-460]	[461-610]	[611-766]	[767-1065]	[+1000]
GAP	36%	14%	20%	20%	11%
ADAMAL	23%	23%	12%	27%	15%
GRASSE	21%	11%	21%	32%	16%
AVIGNON	38%	14%	15%	19%	13%
NICE	15%	15%	11%	16%	41%
CLAIRE MS	22%	22%	17%	31%	9%
ANTIBES					
ST CHARLES	56%	16%	8%	15%	5%
VITROLLES					
Groupement	35%	16%	14%	20%	18%

Catégorisation des « bénéficiaires »

Dans le cadre de ce dispositif, nous ne sommes plus dans l'approche classique visant à mettre en œuvre un dispositif à l'attention d'un public de bénéficiaires caractérisé par des ayants droit. Dans le cas du micro crédit URAHJ, il s'agit plus d'une offre de service proposée à un public restreint. Nous sommes dans une logique de marché dans la mesure où le service a un prix (le taux d'intérêt) et nécessite la rencontre de l'offre et de la demande dans un contexte économique où il existe par ailleurs une concurrence. A ce titre, le dispositif MCP n'est pas un dispositif social au sens classique du terme. Nous sommes dans une situation, où les jeunes sont à la fois bénéficiaires sociaux et clients.

Les résidents des foyers seront alors plus simplement identifiés comme un public cible. La cible a été constituée dans un premier temps par les résidents des Foyers représentant plus de mille jeunes et étendu dans un deuxième temps aux jeunes de l'ensemble des résidences gérées par les association d'Habitat des Jeunes (résidences sociales, CLAJ, CHRS ...), puis autres (RILES).

Au niveau national, l'échantillon d'expérimentation est apparu représentatif de la moyenne nationale concernant les profils de résident.



Adhésion du public ciblé au dispositif

- D'un point quantitatif, l'adhésion du public cible au dispositif est assez faible

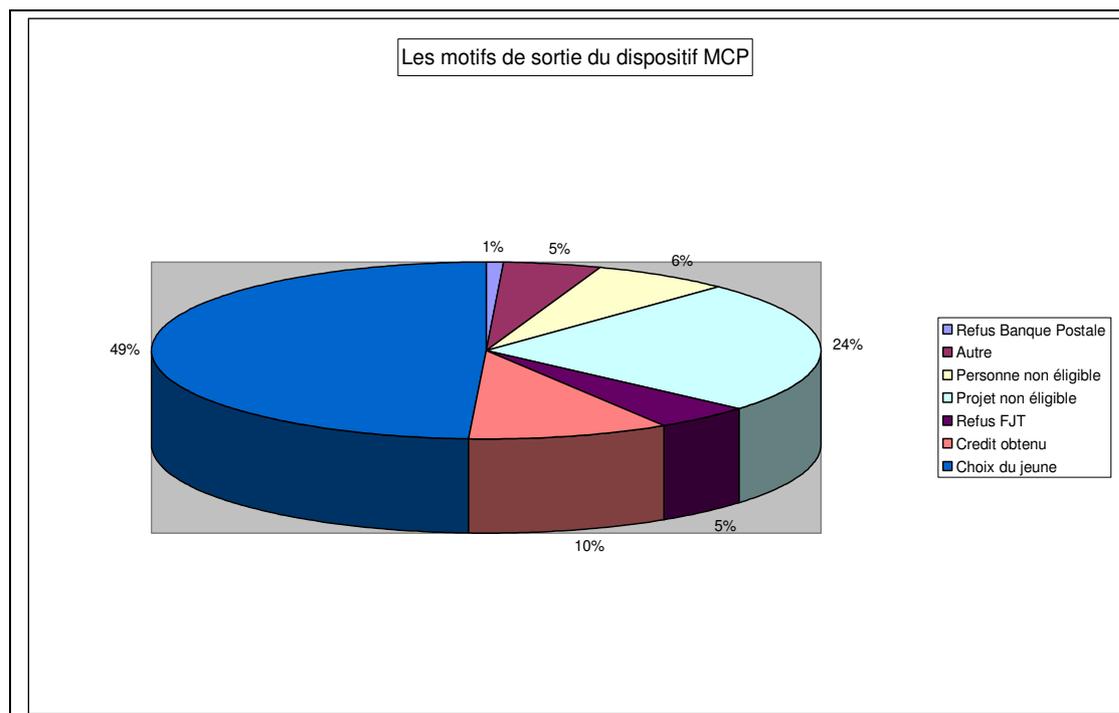
Pour l'année 2010, 1969 jeunes ont résidé dans l'ensemble des FJT participants à l'expérimentation. Nous estimons à 3115 le nombre de jeunes exposés à l'expérimentation.

Sur un public cible estimé de 3115 jeunes, 124 ont envisagé de recourir au dispositif et 14 ont bénéficié d'un micro crédit, alors que les prévisions étaient initialement de 400 micro crédit. Il semble donc que le dispositif a des difficultés à susciter l'adhésion des jeunes résidents et lorsque c'est le cas, ils sont peu nombreux à finaliser leur parcours jusqu'au crédit.

Comme vu précédemment, le public n'est ciblé qu'à travers sa relation aux Foyers, mais n'est absolument pas captif du dispositif puisque d'autres offres de micro crédit émergent et se développent sur le territoire.

Un peu plus de 11% des jeunes entrés dans le dispositif MCP ont obtenu leur crédit. Quelles sont les raisons qui expliquent cette difficulté à atteindre les objectifs fixés :

- sur estimation des besoins des jeunes ?
- outil mal adapté au public cible ?
- sous estimation de contraintes techniques ?
- autres ... ?



L'adhésion du public au dispositif dépend de 4 facteurs clefs indispensables:

1. L'existence d'un besoin, caractérisé par un projet à réaliser ou une problématique à régler
2. Un déficit de trésorerie, d'épargne ou toute aide financière mobilisable pour financer le projet (famille, amis, prêts d'honneur ...)

3. Une éligibilité technique au crédit, à travers l'absence d'interdiction banque de France ; et l'existence un « reste à vivre » suffisant pour permettre le remboursement de mensualités et ainsi l'octroi du crédit.
4. L'attractivité du dispositif qui nécessite la réunion des points suivants :
 - Le dispositif est connu du public cible par le biais d'une campagne de communication dédiée
 - L'offre de micro crédit est « intéressante » pour les jeunes, que ce soit au niveau de sa facilité d'accès et sa lisibilité, ses aspects techniques (taux et conditions de crédit), au du niveau de service offert (accompagnement et conseil)

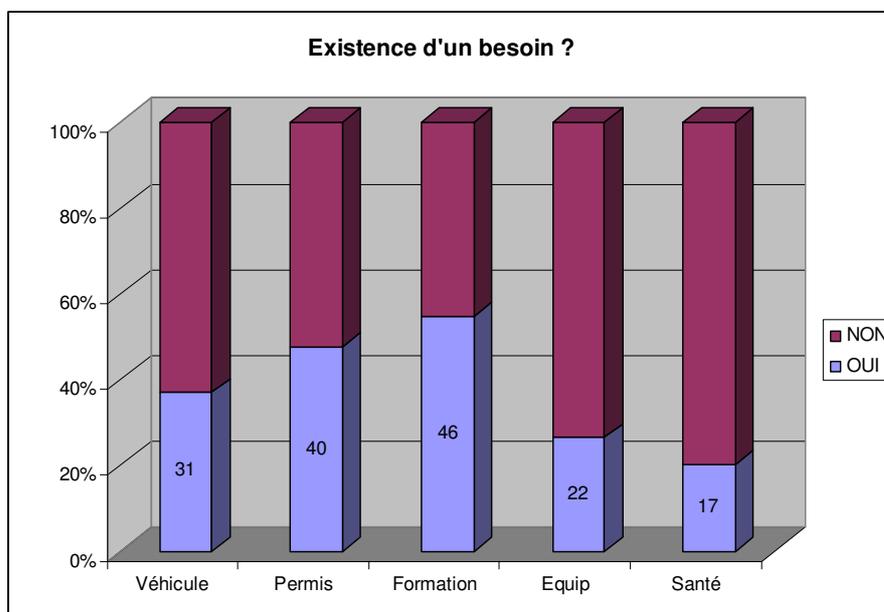
Pour chacun de ces facteurs clefs, on peut tirer les leçons suivantes

1. Le besoin

Quelle est la réalité des besoins qui peuvent exister chez un jeune résident ? N'ayant pas prévu dans le cadre de notre méthodologie de sonder l'ensemble des résidents, nous présenterons les besoins identifiés auprès de la population témoin.

Les besoins correspondent à l'existence de projets pour lesquels un MCP est mobilisable. Il s'agit de répondre à des besoins de mobilité (permis, véhicule, réparation), de formation, d'acquisition de biens d'équipement, de frais liés à la santé, ou de projet personnel éligible.

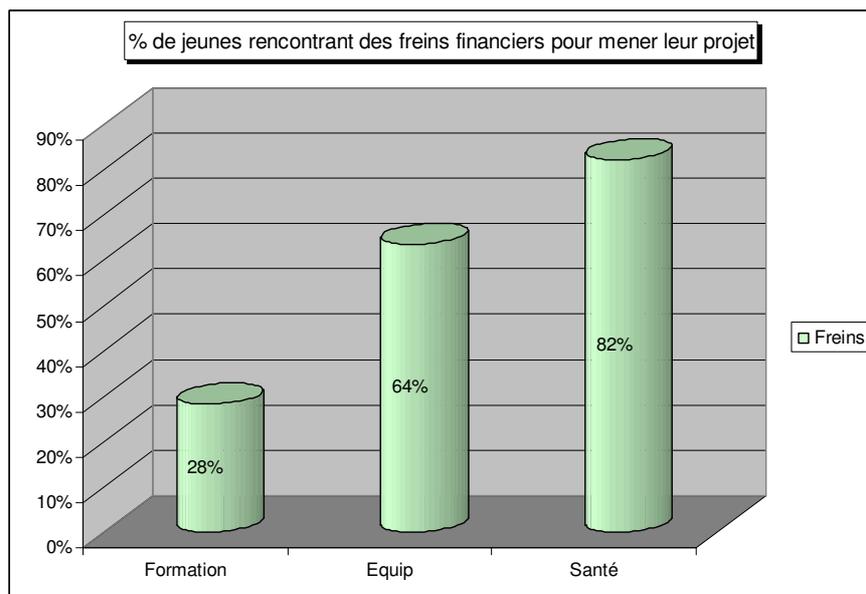
Parmi le groupe témoin nous avons l'existence des besoins suivants :



On constate qu'au sein de la population témoin que moins d'un jeune sur 2 a un besoin de financement particulièrement identifié. La mobilité et la formation semblent représenter les thèmes pour lesquels il y a le plus de demande.

2. Les financements

Paradoxalement au point précédent, on voit sur le graphique ci-dessous que les jeunes chez qui ont exprimé l'existence d'un projet (en particulier les besoins de formation) sont en fait ceux qui ont le moins de freins financiers. Ceux qui rencontrent le plus de freins à financer leurs projets semblent donc ceux qui paraissent être dans une plus grande précarité car leur projet concerne les besoins les plus primaires (équipement, santé), au sens de la pyramide de Maslow.



Concernant la population test proprement dite, on a vu à travers l'analyse des 124 dossiers de MCP étudiés, parmi les jeunes qui quittent le dispositif (avant obtention du crédit) on constate les motifs suivants :

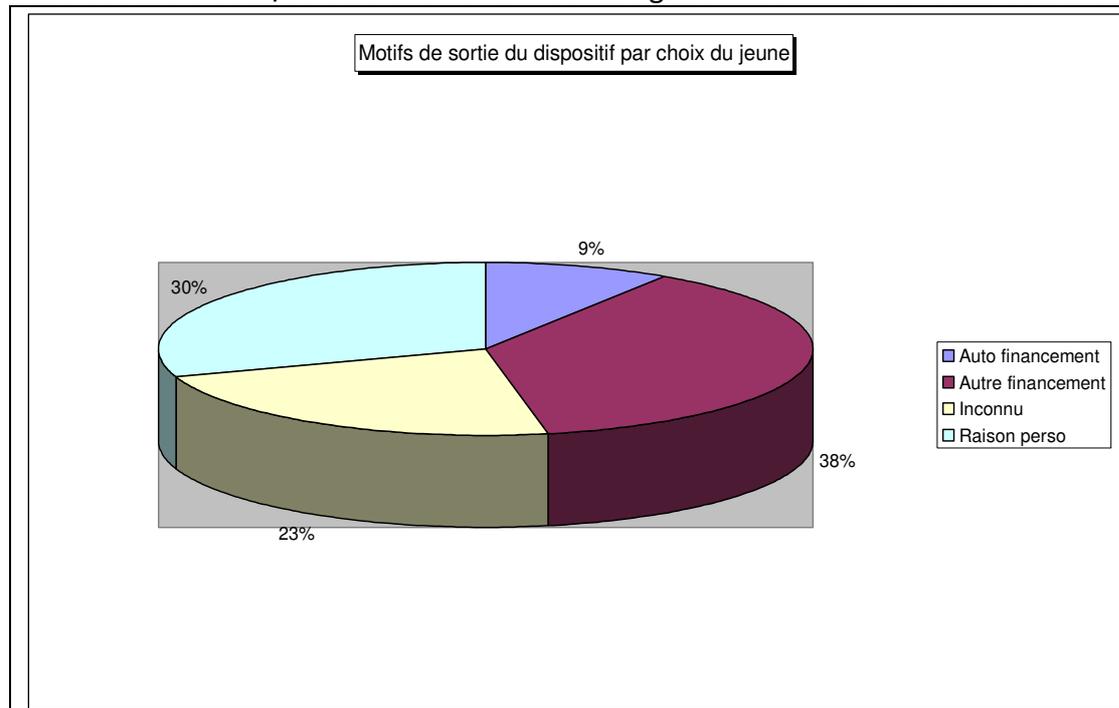
- l'Auto financement, c'est à dire, travail sur le budget qui permet d'éviter le recours au micro crédit
- le recours à un financement alternatif : épargne, aide familiale, aides ou prêts sociaux (CAF, ...), prêt bancaire classique
- Les raisons personnelles sont diverses et nombreuses : manque de pièces justificatives, abandon pur et simple, projet reporté ou annulé, départ du foyer, opportunité de revenu supplémentaire (travail), procédure trop compliquée pour le jeune, projet insuffisamment réfléchi...
- Inconnu : raison non renseignée ou absence d'explication

Au regard du schéma ci-dessous, le dispositif ne démontre pas une forte adhésion des publics cibles dans le contexte des résidences FJT, dans la mesure où :

- le critère premier d'évaluation du dispositif est sa capacité à faire bénéficier des jeunes du micro crédit,
- 49% des abandons de dossier sont le résultat du choix des jeunes,

On voit alors ci-dessous, que 68% des jeunes qui ont abandonné le dispositif ont pu le faire en ayant identifié d'autres dispositifs. Le MCP a donc bien été utilisé en dernier recours

lorsqu'aucune autre solution possible n'était disponible. En particulier, le travail d'accompagnement social par les référents MCP des FJT a permis d'orienter les jeunes vers des aides sociales et/ou de travailler sur leur budget afin de limiter le recours au crédit.



3. Eligibilité au MCP

L'éligibilité s'étudie selon 2 critères : la personne et le projet

Parmi les résidents entrés dans le dispositif un certain nombre sont sortis pour des raisons d'inéligibilité.

Sur 23 projets non éligibles,

- 18 le sont au motif qu'un rachat de dette n'est pas permis
- 3 pour création d'entreprise
- 2 pour motifs non renseignés

Sur 8 personnes non éligibles,

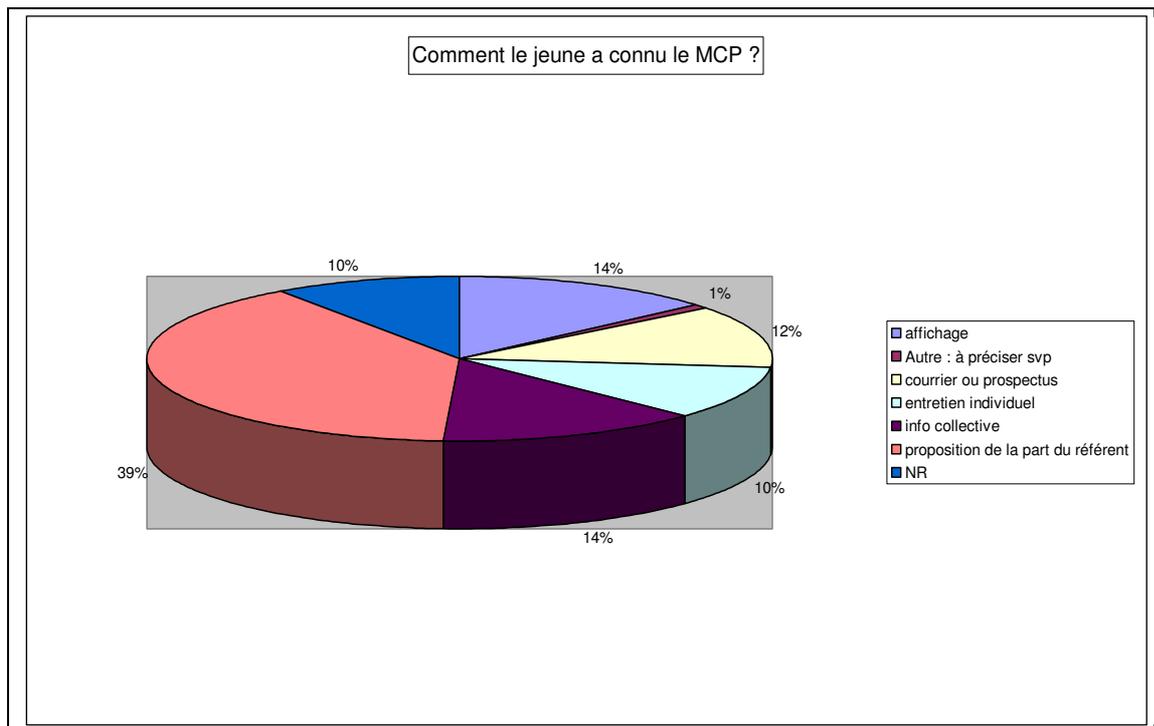
- 5 sont interdites Banque de France
- 1 en tant que mineur
- 2 pour un revenu insuffisant trop incertain

4. Attractivité

La communication a permis de faire connaître le dispositif au public cible. Elle a pu prendre de nombreuses formes qui étaient décidées par chaque foyer en fonction de sa politique

- Plaquette, dans livret d'accueil ou pas
- Courrier
- Article dans le journal local
- Affiche
- Réunion d'information

- Proposition à l'initiative du référent



On constate ci-dessous que la communication du MCP vers les jeunes n'a pas été mise en œuvre avec l'intention d'une large information et communication puisque ce sont avant tout les démarches sélectives menées par les référents qui ont permis d'informer les jeunes cibles.

Mode communication	Nb de jeunes rentrés dans le dispositif			
	Connaissance du MCP		Obtention du MCP	
affichage	17	40%	1	30%
Autre : à préciser svp	1		1	
courrier ou prospectus	15		0	
info collective	17		2	
NR	12		0	
proposition de la part du référent	49	50%	7	70%
entretien individuel	13		2	
Total	124		14	

ii. Les effets du dispositif expérimenté

Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Dans la définition initiale du projet, la réussite du projet devait essentiellement s'établir par l'atteinte d'objectifs quantitatifs. Au regard des objectifs fixés et des résultats obtenus, il

apparaît clairement que le dispositif n'a pas montré sa capacité à produire les effets attendus.

Nous avons vu ci-avant que malgré la taille importante de l'échantillon test (environ 3115 jeunes résidents), le dispositif n'a pas réussi à susciter l'adhésion de suffisamment de public. On a vu que les facteurs de réussite d'un tel dispositif doivent être réunis de manière concomitante pour que les jeunes puissent bénéficier d'un prêt. A ce stade, il semblerait donc que le dispositif n'a pas démontré sa pertinence, en l'occurrence l'adéquation aux besoins de la population cible dans l'environnement des FJT.

En substance, les principaux freins identifiés sont les suivants :

- **Une appropriation lente et encore inachevée** : on observe des freins persistants au sein des équipes pédagogiques (idéologiques, éthiques)
 - s'exprimant assez clairement au cours des entretiens (refus de « vendre » du crédit, dissonance avec l'incitation à l'épargne, crainte de paupériser davantage des jeunes en situation déjà précaire, ...)
 - qui ont nécessairement un impact sur la mise en œuvre du dispositif (se traduisant par exemple par une réticence à diffuser l'information trop largement)
 - qui semblent néanmoins avoir régressé depuis le démarrage de l'expérience
- Le MCP est perçu comme une **solution à des problèmes financiers**, davantage que comme **moyen de financer l'accès à l'autonomie des jeunes** (projets, investissement, tremplin). Ceci est d'autant plus vrai que l'accompagnement au sein du FJT est perçu comme une assistance pour résoudre des problèmes.
- Il y a un accord général entre référents sur le fait que le **taux est trop élevé** et la réactivité de la banque postale trop faible
- Pour tous, le **potentiel de MCP semble faible** pour de multiples raisons, dont la plupart sont déjà bien repérées :
 - Des solutions plus avantageuses (bourses, aides, prêts à taux zéro, ...) sont mobilisées en priorité
 - Les critères d'éligibilité réduisent le nombre de jeunes Réticence générale des jeunes à s'endetter, perçue dans l'ensemble comme saine
 - Effet dissuasif et non incitatif de l'accompagnement lié au MCP

Effets induits/inattendus

La mise en œuvre continue du dispositif au sein des Foyers a produit des effets sur le métier des référents sociaux.

- Impacts sur les pratiques

Les entretiens qualitatifs avec les équipes des différents FJT ont permis de comprendre l'impact que la mise en œuvre du dispositif a eu sur les pratiques. On trouvera ci-après les

positions exprimées par les référents MCP dans les 8 sites ayant testé le dispositif pendant 2 ans :

- Le dispositif apporte une nouvelle solution pour répondre à un besoin financier (outil supplémentaire) – 8 FJT sur 8
 - Les équipes ont perçu peu ou pas d'impact dans leur métier - 4 FJT sur 8
 - Le dispositif a favorisé un renforcement du travail d'accompagnement des jeunes sur leur budget (outil pédagogique) – 4 FJT sur 8
 - Le dispositif a permis la mise ne place d'informations collectives sur les questions économiques – 4 FJT sur 8
 - Le dispositif a permis une meilleure orientation/accompagnement des candidats FJT non admissibles – 2 FJT sur 8
 - Le dispositif a favorisé une meilleure prise de connaissance des projets des jeunes et en a facilité l'accompagnement et la réalisation via d'autres dispositifs – 2 FJT sur 8
 - Le dispositif a favorisé l'évolution du dossier de demande de logement (budget) – 1 FJT sur 8
- Évolution des représentations et attitude des référents sociaux sur le micro crédit utilisé à des fins d'insertion sociale
- La plupart des référents MCP ont été réticents à pousser le dispositif pour les raisons suivantes :
 - Les objectifs quantitatifs perçus comme élevés comportaient à leurs yeux un risque d'instrumentalisation
 - L'endettement est vu comme un risque et non comme une opportunité pour des jeunes en situation précaire
- ⇒ Evolutions constatées :
- Après avoir été considéré comme une réponse à des difficultés financières, le MCP est devenu pour certains un outil de financement de projet. Pour d'autres, le MCP est devenu un outil pédagogique supplémentaire pour aborder la gestion du budget. Pour d'autres encore, les attentes de résultats quantitatifs n'ont plus cours et le risque d'instrumentalisation a disparu
- Les jeunes ont perçu différemment les situations
 - Pour certains jeunes potentiellement éligibles en situation de précarité (profil majoritaire des jeunes en FJT), il existait des réticences
 - Peur de l'endettement et de ne pas pouvoir tenir les engagements de remboursement dans la durée
 - Difficulté à se projeter dans l'avenir (3 ans)
 - Autres solutions préférées

- Pour des jeunes très précaires (RSA) et non éligibles, le crédit a pu faire l'illusion d'un effet d'aubaine pour régler des problèmes (dettes).
- Pour certains jeunes éligibles, le crédit était disponible et accessible dans les banques

Principaux enseignements

On trouvera ci-dessous une synthèse par thématique qui permet d'identifier les bonnes pratiques et les freins inhérents à la mise en œuvre d'un tel dispositif

- *Le produit bancaire Microcrédit Social*

- Points positifs
 - Offre claire et compréhensible,
 - L'accompagnement et le suivi permettent de rassurer le jeune face à l'institution bancaire (normes et langage) lorsque c'est un 1er crédit
 - Montants acceptables au regard des ressources des jeunes
 - Taux
 - Certes, supérieur au marché, mais ceci a peu d'incidence sur les montants à rembourser
 - Les jeunes éligibles ne sont pas forcément dans une logique de comparaison des offres, dans la mesure où dans la majorité des cas c'est à l'initiative et sur proposition du référent social qu'ils envisagent le MCP
- Freins
 - Les délais de traitement des dossiers et déblocage des fonds peuvent être assez longs
 - Risque de tolérer un reste à vivre trop bas (250€)
 - Les taux d'emprunt du MCP plus élevés que ceux des banques classiques, peuvent pousser les jeunes solvables vers les produits bancaires classiques. Le MCP devient alors un microcrédit « social » pour ceux qui en dehors des circuits classiques
 - Impossibilité d'un rachat de dette alors que c'est un besoin récurrent (nombreux cas)

- *Les outils utilisés du projet sont de bonne qualité*

- Points positifs
 - Les outils de communication sont de qualité (affiches, Flyers ...) et personnalisables mais leur mise en œuvre est liée à la politique du FJT. Les choix de certains FJT de ne pas communiquer massivement reposent sur des conceptions éthiques de leur métier d'accompagnement social des publics
 - L'utilisation de tableaux de recensement pour faire des bilans a permis d'objectiver l'analyse des résultats et a contribué à faciliter le pilotage par

l'URAHJ PACA, le porteur de projet. Il a ainsi pu réajuster certains aspects de mise en œuvre au cours du temps

- Les outils de suivi et d’instruction des dossiers de crédit
- L’organisation et la production d’événements (journée du logement) à gros impact médiatique a permis de favoriser la visibilité du dispositif auprès des partenaires prescripteurs
- Les informations collectives sur l’économie et le système bancaire ont permis de faire connaître le dispositif dans un contexte d’action éducative sans pousser explicitement au microcrédit
- Freins ou points à développer
 - Nécessité d’adapter la procédure de validation à la taille du FJT
 - Dossier de suivi utilisé seulement en cas d’impayé
 - Un seul document fusionnant fiche projet et dossier d’instruction améliorerait l’efficacité de la procédure, en cas de volumes importants
 - La politique du FJT est structurante pour la diffusion du MCP
 - L’approche publique crée un impact
 - L’approche confidentielle nécessite une démarche de la part du référent
- ***Les aspects relationnels sont des facteurs clefs de réussite d’un tel dispositif***
 - La relation entre la Banque Postale et les FJT a été très majoritairement appréciée par les acteurs du dispositif pour la réactivité et la disponibilité apportées.
 - L’animation du dispositif a permis de maintenir une dynamique autour du dispositif alors même que l’adhésion des publics était faible. L’animation a permis :
 - de favoriser l’implication des acteurs (référents MCP) en travaillant sur leur adhésion au dispositif
 - Aux acteurs de partager l’expérience lors de rencontres de l’ensemble des FJT porteurs de l’expérimentation, mais problématique des distances en Paca
 - de favoriser l’apport en ressources et expertise bancaires pour l’organisation d’information collectives
 - Le portage politique est apparu moindre et est à considérer comme facteur freinant :
 - Le projet fut essentiellement porté par le terrain
 - La réalité d’un portage politique est difficile à évaluer
 - Une volonté politique marquée n’aurait pas beaucoup changé les résultats car perception d’un faible volume de public cible qui nécessiterait ce dispositif

Gouvernance et coordinations d’acteurs

- Impacts sur les pratiques locales et les partenariats de projet

Le rapprochement des FJT et de la Banque Postale, nécessité par la mise en œuvre du dispositif, a permis d'initier un rapprochement entre les 2 acteurs. La Banque Postale, au delà de son rôle de fournisseur de crédit, est directement intervenu dans les FJT afin de sensibiliser les jeunes aux questions relatives au monde bancaire (prêts, crédits, découvert, ...).

Il a en outre été transmis des ressources (présentation powerpoint) permettant aux FJT de bâtir leurs propres événements autour des problématiques d'argent

Le partenariat avec la Banque Postale visait à favoriser la promotion du crédit et à s'ouvrir à une clientèle de public jeune. Le dispositif a ainsi permis de créer une relation partenariale nouvelle qui n'aurait pas existé sans la mise en place du projet.

Conclusion de la partie et mise en perspective

- Au regard des objectifs quantitatifs et des résultats obtenus, le Micro crédit ne semble pas particulièrement adapté pour être promu par des référents sociaux des FJT auprès d'un public de jeunes qu'ils accompagnent vers l'autonomie.
- Le dispositif ne permet pas de toucher un public suffisamment large au regard
 - o des attentes et des préoccupations des jeunes
 - o des profils des jeunes susceptibles d'en avoir besoin - les jeunes en situation de précarité qui ne sont pas éligibles
- Le dispositif est face à un paradoxe :
 - o Les jeunes en difficulté qui pourraient avoir besoin MCP ne sont pas éligibles
 - o Les jeunes qui sont éligibles ont accès à des solutions préférentielles par ailleurs sur le marché
- Il reste une petite frange du public éligible qui, par manque d'aisance et de connaissance du monde bancaire classique, aura accepté un MCP, qui aura été dans la majorité des cas proposé par les référents sociaux.

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

Les résultats de l'expérimentation, nous semblent avoir une valeur générique.

En effet, le public cible de l'expérimentation (3115 résidents hébergés dans les foyers test en deux ans) présente la même composition que la population de l'ensemble des 83 000 résidents des FJT à l'échelle nationale.

Des facteurs périphériques à l'offre de MCP et à ses caractéristiques propres (conditions du prêt, accompagnement), ont pu contribuer significativement à la faiblesse des résultats observés :

- la « concurrence » d'une offre alternative plus avantageuse pour le public cible (aides sociales, prêts bancaires, ou microcrédit à taux bonifié), proposée en priorité aux jeunes par les acteurs du dispositif MCP
- la réticence des acteurs en charge de la mise en œuvre (référents MCP au sein de FJT) à promouvoir le MCP auprès des jeunes
- la non exhaustivité de l'information du public cible : dans 5 des 11 sites (représentant 27% du public cible) l'information a été faite individuellement uniquement sur repérage par le référent MCP (voir en annexe le tableau n°2 de répartition du public par modalité d'information), seul 2 des 11 sites ont inséré une information sur le MCP dans le document remis aux résidents à leur arrivée.

Mais ces facteurs ne tiennent ni à une mise en œuvre défailante du dispositif, ni à une spécificité du territoire.

- Les moyens prévus pour l'animation et le déploiement du dispositif ont été correctement mis en œuvre par l'expérimentateur URHAJ PACA. Les préconisations faites à mi-parcours par l'évaluateur, ont été prises en compte, à travers une animation dynamique pour tenter de réduire les freins internes.
- Les facteurs de freins internes relevés ne nous paraissent pas propres au territoire et devraient logiquement se retrouver au sein des équipes FJT des autres régions, car ils relèvent essentiellement de la culture des travailleurs socio-éducatifs au regard du crédit
- les solutions alternatives préférées au MCP ne sont pas propres non plus au territoire d'expérimentation.

Donc les résultats observés nous paraissent transposables à d'autres territoires.

i. Caractère expérimental du dispositif évalué

Innovation et plus-value du dispositif expérimenté par rapport aux autres microcrédits disponibles sur le territoire

Le dispositif évalué présentait un caractère innovant par rapport à la situation préexistante puisque peu ou pas d'offre de microcrédit n'était disponible sur les territoires des 11 sites test.

Au cours de l'expérimentation, toutefois, des offres nouvelles de MCP ont émergé et se sont développées, portés par d'autres acteurs de l'accompagnement social, tels que l'ADIE (Avignon, Gap, Marseille, Nice), des CCAS (Marseille, Grasse), l'UDAF (Avignon, Nice), Les restos du cœur (Avignon, Marseille), Secours catholique (Marseille, Nice), la Fondation Abbé Pierre (Région PACA), sans être particulièrement ciblées sur les jeunes.

La plus-value du dispositif testé par les foyers de jeunes travailleurs par rapport au public jeune, **réside dans la proximité** qui existe entre référents MCP chargés de promouvoir le dispositif et les jeunes résidents. Outre le fait de la proximité géographique et de la fréquence des contacts entre acteurs du dispositif et public cible, c'est la bonne

connaissance de la situation financière, des projets et besoins des jeunes par les référents qui fait la plus-value du dispositif : cela leur permet de repérer les cas où le MCP apporte une réponse pertinente au besoin du jeune.

Les effets du dispositif expérimenté

⇒ Préférence des acteurs et des jeunes eux-mêmes pour d'autres solutions financières disponibles sur le territoire

Par rapport aux aides sociales qui financent le même objet (permis, frais d'installation, dépenses de santé ou de formation), le MCP n'apporte aucune plus-value financière du point de vue du public cible. En effet, l'apport de financement du MCP est remboursable avec intérêt alors que les aides sociales lui sont, dans la majorité des cas, acquises gratuitement. Il n'est donc proposé au public cible par le personnel socio-éducatif que lorsque ces aides ne sont pas mobilisables.

Par rapport au crédit à la consommation, la plus-value financière du MCP pour les bénéficiaires est réelle (taux d'intérêt inférieur, accompagnement et proximité de l'offre) sans que cela ne le rende nécessairement plus attractif, cette plus-value étant peu ou mal perçue par le public cible. En effet, l'accompagnement n'est pas perçu comme un avantage mais plutôt comme une contrainte pour une part des bénéficiaires potentiels (cf. partie 1 – ii : une appropriation lente et inachevée). En raison d'une notoriété forte due à une publicité de masse et d'une obtention plus aisée (rapidité, simplicité de procédure, conditions d'éligibilité), le prêt à la consommation peut remporter la préférence du public cible.

Globalement, au regard des bénéficiaires potentiels et des acteurs du dispositif (personnel socio-éducatif des FJT), le MCP n'apporte pas ou peu de plus-value par rapport à l'existant.

⇒ Influence des autres dispositifs sur les résultats de l'expérimentation

L'enquête qualitative auprès des équipes des FJT chargées de proposer et mobiliser du MCP pour le public cible révèle que le MCP est proposé en dernier recours, après épuisement de toutes les autres solutions de financement. Cette observation a été systématiquement faite auprès de l'ensemble du personnel de terrain, en charge du dispositif, lors de nos rencontres individuelles (visites sur site) et collectives (réunion du groupe opérationnel).

L'analyse des 124 dossiers étudiés au cours de l'expérimentation le confirme: aides sociales (23 cas sur 124 dossiers étudiés), accompagnement budgétaire pour un autofinancement (23 cas sur 124), et, dans, une moindre mesure, aide familiales (7 cas sur 124), offres de crédit moins coûteuses pour le bénéficiaire (7 cas sur 124 également)

La nature des dispositifs d'aide sociale ou de crédit présents sur le territoire, influencent donc fortement à la baisse les résultats observés, dans la mesure où ils remportent globalement la préférence du public cible et des prescripteurs sur le dispositif MCP expérimenté.

Si la nature de l'offre alternative (aides sociales, crédit) était susceptible de varier fortement d'un territoire à l'autre, les résultats observés dans l'expérimentation ne seraient pas transposables à une zone plus étendue.

Mais il nous apparaît, au contraire, que l'offre alternative au MCP expérimenté, est disponible sinon à l'identique, du moins de façon comparable sur l'ensemble du territoire français.

- Concernant les aides sociales finançant le même objet, nous constatons sur le territoire d'expérimentation (Région PACA) que même si une partie des aides sociales¹ relèvent de la politique locale ou départementale (aides sociales diverses : alimentation, logement, urgence, bourses, ...), elles sont proposées sous des formes similaires dans les autres territoires de la Région. Les autres aides sociales finançant le même objet que le MCP sont nationales : FAJ, garantie paiement loyer, dossier de surendettement
- L'offre de crédit à la consommation couvre l'ensemble du territoire français à l'identique.
- Seule l'offre de microcrédit, parce qu'elle est encore émergente, peut varier d'un territoire à l'autre. Mais d'une part elle tend à s'harmoniser, d'autre part son influence sur les résultats de l'expérience nous paraît négligeable (0 cas d'abandon du dispositif sur 124 dossiers étudiés) au regard de celle des aides sociales (23 cas d'abandon sur 124)

En conséquence, les résultats observés nous semblent transposables géographiquement.

En revanche, les résultats observés ne nous semblent pas transposables dans l'avenir, en cas de forte de décroissance des aides sociales répondant aujourd'hui aux mêmes besoins de financement que le MCP, compte tenu de leur caractère fortement influant sur les résultats observés.

Pour autant, la baisse des aides sociales n'entraînerait pas non plus nécessairement un accroissement des résultats du dispositif testé, car d'autres facteurs que l'offre alternative au MCP influencent fortement les résultats à la baisse d'après notre évaluation qualitative, (freins internes liés à la culture des acteurs du dispositif - cf. partie 1-ii - Les effets du dispositif expérimenté sur les bénéficiaires / une appropriation lente et encore inachevée)

ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire

Nous n'avons noté aucune spécificité du terrain d'expérimentation au regard du dispositif testé (offre alternative au MCP / voir ci-dessus) par rapport à l'ensemble du territoire national, pas de spécificité non plus concernant le profil du public cible par rapport au profil

¹ FSL, financement du permis de conduire, aides sociale d'urgence

général des résidents de l'Habitat Jeune². Nous n'avons pas de raison de penser, enfin, que le profil des acteurs de l'expérimentation que sont les travailleurs socio-éducatif des sites test – potentiellement influant sur les résultats, comme nous l'avons expliqué – se distingue particulièrement de la moyenne observable à l'échelle de tous les FJT de France. En effet, sous l'impulsion et le contrôle du ministère de la Jeunesse et de la CAF, les postes de travail au sein des FJT sont définis suivant les mêmes critères quel que soit le territoire (type de diplôme nécessaire), ce qui se traduit nécessairement par une similitude de profil pour l'ensemble des « animateurs socio-éducatifs ».

Aussi nous semble t il que le terrain, le public et les acteurs en jeu dans l'expérimentation sont représentatifs de la réalité nationale.

Transférabilité du dispositif

Compte tenu de la faiblesse des résultats obtenus, nous n'avons pas pu observer de différences significatives de résultats entre les différents sites de l'expérimentation, qui nous permettraient de dégager éventuellement de bonnes pratiques.

En revanche, constatant un accroissement significatif des résultats obtenus au cours du déroulement de l'expérimentation (montée en charge lente mais réelle), nous en concluons que **le dispositif nécessite du temps** pour produire le maximum de résultat (même si ceux ci restent très faibles par rapport aux objectifs initiaux).

Dans le cas de l'expérience URHAJ PACA, ce temps a été mis à profit pour former, sensibiliser, mobiliser et remobiliser les acteurs du dispositif. La fonction d'animation régionale a joué là un rôle clé, prenant en compte les préconisations de l'évaluation à mi-parcours (voir annexe : Préconisations à mi parcours et retour sur la mise en œuvre). Nous formulons l'hypothèse que **les moyens, l'énergie et les méthodes déployées par la fonction d'animation, ont permis** d'améliorer l'adhésion des acteurs au dispositif au cours de l'expérimentation et par suite, **la montée en charge du dispositif dans le temps.**

En termes de nombre de prêts accordés, le dispositif testé en PACA produirait selon nous des résultats identiques dans les autres régions du territoire, voire plus faibles si les moyens dévolus à l'animation régionale étaient moindres.

iii. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation

Intervention de l'évaluateur pendant le projet

Nous ne sommes intervenus dans le processus expérimental qu'à partir du moment où l'URHAJ PACA a décidé de répondre à l'appel à projet AP1 et non pas plus en amont.

Pendant les premiers mois de l'expérimentation, afin d'obtenir l'adhésion des acteurs du dispositif, nous avons pris le soin de présenter et expliquer les objectifs de l'évaluation et de

² cf partie II.1.i : les publics touchés par l'expérimentation / catégorisation des bénéficiaires

les impliquer dans la définition des critères et indicateurs d'impact. Nous avons par la suite constaté une excellente coopération de la part de tous les acteurs.

Avec l'URHAJ PACA, après quelque réglage initial, une collaboration effective s'est instaurée qui a permis d'adapter les outils du dispositif pour permettre de le recueil des données nécessaires à l'évaluation, de suivre l'avancement du projet et de discuter les ajustements nécessaires à la bonne marche du projet dans la mesure où l'évaluation était concernée. Nous avons pu participer à chacun des temps forts de l'expérimentation (réunion du groupe opérationnel, comité de pilotage, inauguration) réunissant les acteurs autour de l'expérimentation.

L'URHAJ PACA a été demandeur d'une évaluation de l'action comme un moyen pour eux d'améliorer le service rendu aux adhérents, en leur permettant à travers cette expérimentation de mieux connaître leur public et d'interroger leurs pratiques professionnelles. Ce point intermédiaire a eu lieu à mi-parcours (janvier 2011), donnant lieu à des préconisations (voir en annexe Préconisations à mi-parcours et retour sur la mise en œuvre)

Un retour a été fait 3 mois plus tard par l'URHAJ PACA sur la mise en œuvre de ces préconisations et sur leur impact (voir même annexe)

Il nous semble qu'à travers ces préconisations à mi-parcours, l'évaluation a pu influencer positivement les résultats de l'expérimentation, sans que cela n'ait pu avoir pour autant un impact significatif, compte tenu de la faiblesse des dits résultats.

CONCLUSION GENERALE

La trop faible adhésion du public des FJT fait de ce dispositif un outil peu approprié pour contribuer de manière significative et directe à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes résidents.

L'outil Microcrédit reste malgré tout un outil pertinent, à disposition des travailleurs sociaux des associations Habitat jeune pour accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

- Il est un recours réel, dans certains cas, pour résoudre les difficultés financières des jeunes quand toutes les autres solutions ont été épuisées
- Il est un outil pédagogique supplémentaire pour aborder la gestion budgétaire, avec les jeunes qui ont besoin d'un appui dans ce domaine
- Selon l'utilisation qu'en fait le personnel socio-éducatif il offre un support pour :
 - effectuer auprès des jeunes une sensibilisation aux risques du crédit à la consommation
 - faire émerger des projets dont la réalisation pourra être accompagnée à travers le MCP ou, le plus souvent, d'autres dispositifs plus appropriés
- Son existence au sein des résidences jeunes contribue à stimuler la prise en compte de la question économique et financière dans le projet socio-éducatif, à travers notamment des animations collectives sur l'argent, la banque, la gestion budgétaire, les questions économiques,

- Il est un excellent vecteur de mutualisation des compétences et pratiques professionnelles, de développement de compétences et d'innovation dans le domaine l'accompagnement socio-éducatif.

- ⇒ Tableau n° 1 : calcul de l'effectif cible estimatif
- ⇒ Tableau n° 2 : répartition par site de l'effectif cible, des dossiers étudiés et des prêts accordés
- ⇒ Tableau n° 3 : Répartition du public cible par modalité d'information accessible à l'ensemble du public cible/ individuelle sur repérage uniquement
- ⇒ Tableau n° 4 : détail des modalités de communication adoptées sur les différents sites
- ⇒ Préconisations à mi parcours et retour sur la mise en œuvre des préconisations

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse



Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Tableau n° 1 : calcul de l'effectif cible estimatif

SITES	effectif estimé public cible 2010/2011	Effectif présent 31/12/2010	effectif sorti en 2010	effectif public cible 2010	estimation effectif entré en 2011	nombre de places
Claire Maison – Marseille	226	80	73	153	73	
ADAMAL – Salon	214	74	70	144	70	
Escale St Charles – Marseille	666	192	237	429	237	
Batir – Gap	420	106	157	263	157	
Maison Antipolis – Antibes	113	37	38	75	38	
Déclic AVIGNON et environs	628	456	86	542	86	
Clos Notre Dame – Grasse	71	31	20	51	20	
Montjoye - Nice	475	149	163	312	163	
Logis des jeunes Vitrolles	42	sites entrés en expérimentation au 2° semestre 2011. Nous estimons la population cible concernée équivalente au nombre de jeunes hébergés en fin d'année 2011, c'est à dire au nombre de places du FJT				42
Aix Les Milles <i>(estimation d'après données 2008)</i>	200	site ouvert au 2° semestre 2011, partiellement rempli en fin d'année				200
Saint Martin <i>(estimation d'après taille établissement)</i>	60				60	96
total	3115					

Tableau n° 2 répartition effectifs cibles, des dossiers étudiés et des prêts accordés par sites d'expérimentation

site	Effectif public cible	Nb de dossiers étudiés	Nb de dossiers montés → accord BP
Claire Maison	226	17	4 → 2
ADAMAL	214	15	0 → 0
Escale St Charles	666	9	0 → 0
Batir GAP	420	14	2 → 2
ANTIBES	113	13	1 → 1
Déclic AVIGNON et environs	628	30	7 → 6
Clos Notre Dame GRASSE	71	5	2 → 2
Montjoye NICE	475	17	0 → 0
Aix Les Milles	200	7	0 → 0
VITROLLES	42	8	0 → 0
St Martin	60	0	0 → 0
total	3115	124	17 → 15

Tableau n°3 : Répartition du public cible par modalité d'information : accessible à l'ensemble du public cible/ individuelle sur repérage uniquement

Mode d'information des jeunes résidents sur l'offre MCP		
Information large : affiche, prospectus diffusés		
FJT concernés	effectif concerné	
Claire Maison – Marseille	226	
ADAMAL – Salon	214	
Escale St Charles – Marseille	666	
Batir – Gap	420	
Maison Antipolis – Antibes	113	
Déclic AVIGNON et environs	628	
Sous-total population concernée	2267	73%
information individuelle seulement sur initiative du référent MCP		
Clos Notre Dame – Grasse	71	
Montjoye - Nice	475	
Logis des jeunes Vitrolles	42	
Aix Les Milles (<i>estimation d'après données 2008</i>)	200	
Saint Martin (<i>estimation d'après taille établissement</i>)	60	
Sous-total population concernée	848	27%

Tableau n° 4 : détail des modalités de communication adoptées sur les différents sites

site	Effectif public cible	Modalité de communication
Claire Maison	226	<u>Année 1</u> : Affiche + prospectus sur demande Article journal interne 1 animation BP → 1 participant <u>année 2</u> : affiche prospectus sur demande
ADAMAL	214	<u>Année 1</u> : Affiche prospectus diffusés dans boîtes 1x 1 animation BP → 10 participants <u>année 2</u> : affiche
Escale St Charles	666	<u>Année 1</u> : Affiche 1 courrier à tous résidents, une fois 2 articles journal interne <u>année 2</u> : rien
Batir GAP	420	<u>Année 1</u> : prospectus dossier accueil 2 animations <u>année 2</u> : 3° animation
ANTIBES	113	<u>Année 1</u> : Affiche prospectus dans livret accueil <u>année 2</u> : suppression de l'insertion dans les livrets d'accueil
Déclic AVIGNON et environs	628	<u>Année 1</u> : Affiches + prospectus sur demande 1 animation → 10 personnes <u>année 2</u> : communication au cours d'un événement « semaine logement »
Clos Notre Dame GRASSE	71	<u>Année 1</u> : sur repérage uniquement <u>année 2</u> : idem
Montjoye NICE	475	<u>Année 1 et 2</u> : sur repérage uniquement
Aix Les Milles	200	<u>Fin année 2</u> : sur repérage uniquement
VITROLLES	42	<u>Fin année 2</u> : sur repérage uniquement
St Martin	60	<u>Fin année 2</u> : sur repérage uniquement
total	3115	

Expérimentation MCP URHAJ PACA

Etat des lieux au 17 mai 2011 sur l'étude et la mise en œuvre des préconisations faites le 17 février pour accroître le nombre de prêts

I - Extension de l'expérimentation à d'autres publics

Préconisations faites en février 2011	Actions mises en œuvre au 17 mai 2011 par porteur de projet
<ol style="list-style-type: none">1. Extension de l'offre de prêt à d'autres publics que les jeunes résidents (jeunes ou familles accueillies et accompagnées dans la recherche de logement)2. Extension du dispositif MCP à d'autres résidences Habitat Jeunes (Cannes, Aix les Milles, Toulon, Vitrolles, ...)3. Etalement de l'expérimentation dans le temps ...	<ol style="list-style-type: none">4. Message diffusé dans l'ensemble des foyers test. Certains peuvent le mettre en pratique, car leur structure est ouverte aux non résidents → impact dans tableau de recensement des dossiers travaillés. Les autres ne peuvent le mettre en pratique5. CA du 29/03 : proposition à l'ensemble des membres URHAJ de mettre MCP en place → 4 nouveaux candidats (Les Milles, Vitrolles, St Martin de Craux, Nation), dont 3 ont été préparés en avril mai, avec démarrage fin mai + 2 potentiels pour septembre (Valbonne, Cannes après changement de la direction).6. Proposition concernant le commanditaire de l'action. Pas de réponse à ce jour.

II - Les leviers d'action en direction de la population test

Préconisations faites en février 2011	Actions mises en œuvre au 17 mai 2011 par porteur de projet
<p>- Action auprès des dirigeants bénévoles des associations : informer sur l'offre, ses avantages, ses inconvénients, la charte éthique de mise en œuvre, le rôle de vecteur éducatif qu'elle peut jouer (s'inspirer de l'expérience URHAJ Pays de Loire)</p> <p>- Action auprès des hiérarchies : directeurs de centre</p> <p>- Action auprès des accompagnants référents MCP :</p> <p>Capitalisation / diffusion / transmission</p> <p>II. Des bonnes pratiques : outils de com, actions de com, méthodes d'approche, solutions alternatives au MCP, ...</p> <p>III. D'exemples et témoignages</p> <p>Gestion collective des freins rencontrés</p> <p>- <u>Ethique – idéologique - culturels</u> : finalité, interrogations, limites, risque pour les jeunes → élaboration d'une charte éthique de mise en œuvre, ou comité d'éthique, ou sous forme d'une foire aux questions</p> <p>- <u>Traitement des difficultés de mise en œuvre</u> : manque de moyens humains et de disponibilité des accompagnants sociaux, mise en conviction des collègues, conditions restrictives d'octroi, concurrence d'autres microcrédits, difficulté à informer les jeunes, lourdeur de procédure, délai de traitement, ...</p> <p>Préconisation dont la faisabilité est à étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'investigation des besoins et projets des jeunes au cours d'un entretien individuel systématique, ou à travers un questionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques dirigeants bénévoles ont été rencontrés par l'animatrice en collectif lors du CA le 29 mars 2011, avec leur directeur. Leur a été présenté les impacts positifs du MCP, mais pas de charte éthique • Tous les directeurs de centre ont été rencontrés collectivement au CA de mars 2011 dont le thème central était le MCP • Elaboration d'un nouvel outil de com. De façon concertée, à distance. Diffusion prévue le 19/05 en groupe opérationnel • Mutualisation des livrets d'accueil prévue pour le 19/05 • Ex et témoignages partagés en groupe opérationnel • L'utilité d'une capitalisation écrite n'est pas perçue, mais un travail de mise en conviction est mené par l'animatrice à travers des entretiens tél mensuels et une visite effectuée sur tous les sites test fin mars. • Ce travail se fait au cours des réunions de groupe opérationnel, selon les sujets apportés par les participants • La mise en conviction des collègues s'est faite lors des visites sur site de mars : binôme ou trinôme d'accompagnants, présents lors de l'entretien. • Préconisation non mise en œuvre pour l'instant. Un modèle du

<p>écrit inspiré du questionnaire témoin, permettrait de repérer les freins à l'employabilité que le MCP (ou un autre type d'aide) pourrait lever.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'indemnisation des temps d'investissement des accompagnants dans la réflexion et la mise en place du dispositif (en prenant par ex sur le budget prévu pour les FJT à raison de 50€ par prêt accordé ?) <p>1. Action sur l'offre de MCP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assouplissement des critères d'éligibilité des personnes (FICP) et des projets (renégociation des dettes, dette locative) afin d'accroître l'effet de levier sur l'employabilité • Obtenir un taux d'intérêt inférieur en conventionnant avec une autre banque 	<p>questionnaire témoin a été transmis à l'animatrice du dispositif par PLACE. Voir au cours de la réunion du groupe opérationnel du 19/05 si cette action est envisageable à ce jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette proposition n'est pas envisageable à ce jour. • Rencontre avec animateur régional Banque Postale le 17/03. • Rachat de dette : dans la mesure où le reste à vivre minimum est respecté, même si la personne est endettée, possibilité de monter un dossier sur d'autres dépenses que le rachat de dette. • FICP : piste non étudiée • Taux d'intérêt : Seule possibilité de baisse significative du taux serait une bonification par une institution (Conseil régional par ex). Hors, refus du Conseil Régional pour l'instant. Les offres d'autres banques ne présentent pas un écart important sur le taux, et leurs frais de dossier sont plus importants (très faibles à la BP). Donc abandon de cette piste d'action.
---	--